

## Séance du 28 mars 2017

Présents : M. Marcel **Basile**, Bourgmestre ;  
MM. Francis **Damanet**, Steven **Royez**, François **Leyman**, Mme Angeline **Delleau**, Echevins ;  
M. André **Bondroit**, Président du CPAS et Conseiller Communal ;  
MM. Jean-Marie **Bogaert**, Ulrich **Lefèvre**, Mmes Maggy **Morlet**, Martine **Demanet**, MM. Guillaume **Grawez**, Philippe **Geuze**, Lucien **Bauduin**, Michel **Temmerman**, Michaël **Courtois**, Julien **Cornil**, François **Denève**, Conseillers ;  
Mme Nicole **Baudson**, Directrice générale.

-----  
La séance est ouverte à 19h30.

### Ordre du jour

- 1, Budget communal de l'exercice 2017 - Approbation – Communication.
  - 2, Octroi d'un subside en numéraire au Conseil Consultatif Communal des Aînés – Décision – Vote.
  - 3, Service « Plan de Cohésion sociale » - Rapport d'activités 2016 – Approbation - Vote.
  - 4, Service « Plan de Cohésion sociale » - Rapport financier 2016 – Approbation - Vote.
  - 5, Installation de stationnements-vélos sur le parking du complexe sportif le Scavin – Ratification de la décision du Collège communal du 2 mars 2017 – Vote.
  - 6, Programme « communes Energ-Ethiques » Rapport d'avancement Final 2016 – Communication
  - 7, Bois de l'Alloët : budget de l'exercice 2017 – Approbation – Vote.
  - 8, CCATM : Rapport d'activités 2016 – Communication.
  - 9, Rapport d'activités 2016 du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU) – Communication.
  - 10, Questions orales.
  - 11, Mise à disposition du personnel communal auprès de l'ASBL Syndicat d'Initiative de Lobbes – Convention tripartite – Approbation – Vote.
  - 12, Personnel enseignant : Désignations à titre temporaire - Ratifications – Votes.
  - 13, Approbation du procès-verbal du 07 mars 2017.
-

## Décisions

### **Point 1:** Budget communal de l'exercice 2017 - Approbation – Communication.

Le Conseil communal, réuni en séance publique ;

Considérant qu'en séance du 19 décembre 2016, le Conseil communal a voté le budget de l'exercice 2017 ;

Considérant qu'il est parvenu complet à l'autorité de tutelle en date du 28 décembre 2016 et que de ce fait le délai pour statuer était fixé au 27 janvier 2017 ;

Considérant qu'en date du 20 janvier 2017, l'autorité de tutelle a prorogé le délai jusqu'au 13 février 2017 ;

Considérant que l'Arrêté, du 13 février 2017, du Ministre des Pouvoirs locaux relatif au budget 2017 a été reçu le 14 février 2017, avec modifications ;

Considérant que l'Arrêté a été communiqué à la Directrice financière en date du 14 février 2017 ;

Considérant que le Collège communal en a pris connaissance en séance du 23 février 2017 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général sur la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment l'article 4, alinéa 2 ;

### **PREND CONNAISSANCE**

De la décision du Ministre des Pouvoirs locaux qui, le 13 février 2017, a approuvé avec modifications la délibération du 19 décembre 2016 prise par le Conseil Communal et relative au budget de l'exercice 2017.

Les chiffres arrêtés sont :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6.536.523,36	3.998.626,69
Dépenses totales exerc. proprement dit	6.482.975,07	4.378.015,62
Boni/Mali exercice proprement dit	<b>53.548,29</b>	<b>-379.388,93</b>
Recettes exercices antérieurs	1.699.668,91	331.366,48
Dépenses exercices antérieurs	33.183,12	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	379.388,93
Prélèvements en dépenses	0,00	0,00
Recettes globales	8.236.192,27	4.709.382,10
Dépenses globales	6.516.158,19	4.378.015,62

Boni/Mali global	<b>1.720.034,08</b>	<b>331.366,48</b>
Fonds de réserve	25.247,89	42.359,93
Fonds FRIC	---	0,00

-----

**Point 2** : Octroi d'un subside en numéraire au Conseil Consultatif Communal des Aînés –  
Décision – Vote.

Le Conseil Communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-30, L3121-1 ;

Vu le titre III intitulé « Octroi et contrôle de l'octroi et de l'utilisation de certaines subventions » du livre III de la Troisième partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les Pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 30 avril 2013 décidant de renouveler le Conseil Consultatif Communal des Aînés ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 28 mai 2013 adoptant les statuts du Conseil Consultatif Communal des Aînés ;

Considérant que le Conseil Consultatif Communal des Aînés a transmis son budget 2017 ;

Considérant que le Conseil Consultatif Communal des Aînés a également transmis son compte de l'exercice 2016 accompagné des pièces justificatives y relatives ainsi qu'un rapport d'activités pour l'année 2016, conformément à l'article L3331-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du 16 mars 2017 du Collège Communal notifiant le contrôle de l'utilisation du subside 2016 octroyé au Conseil Consultatif Communal des Aînés;

Considérant que le Conseil Consultatif Communal des Aînés ne doit pas restituer une subvention reçue précédemment ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public conformément à l'article 3 du statut du Conseil Consultatif Communal des Aînés ;

Attendu qu'une somme de 5.000,00 EUR est inscrite au budget communal du service ordinaire de l'exercice 2017 à l'article : 76210/332-02 ;

Considérant que rien ne s'oppose au paiement de la somme inscrite au budget communal 2017 ;

Considérant que le dossier a été transmis à la Directrice financière le 10 mars 2017 ;

Vu l'avis de légalité émis par la Directrice financière en date du 14 mars 2017, lequel est ci-annexé ;

Sur la proposition du Collège Communal ;

### **DECIDE à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le budget présenté par le Conseil Consultatif Communal des Aînés est adopté.

**Article 2** – Une subvention de **5.000,00 EUR** sera versée au Conseil Consultatif Communal des Aînés, ci-après dénommé le bénéficiaire.

**Article 3** – Cette subvention est destinée à couvrir les actions prévues dans les statuts du Conseil Consultatif Communal des Aînés.

**Article 4** – Pour justifier l'utilisation de la subvention, le bénéficiaire fournira, à l'Administration Communale les documents suivants :

- a) un compte de l'exercice 2017, dès son approbation ;
- b) toutes les pièces justificatives y relatives ;
- c) un rapport d'activités 2017.

En cas de non-respect de ces obligations, il sera fait application de l'article L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Article 5** – La subvention est engagée à l'article 76210/332-02 du service ordinaire du budget 2017.

**Article 6** – La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 4.

Elle sera versée en une seule fois sur le compte n° BE04 0003 2572 9131 ouvert au nom de Conseil Consultatif Communal des Aînés.

**Article 7** – Le Collège Communal est chargé de contrôler l'utilisation des subventions faites par le bénéficiaire.

**Article 8** – Une copie de la présente délibération sera transmise au bénéficiaire.

-----

**Point 3** : Service « Plan de Cohésion sociale » - Rapport d'activités 2016 – Approbation  
Vote

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant le projet introduit par notre Commune en association avec celle de Merbes-le-Château et reprenant les différentes actions à mener de 2014 à 2019 ;

Considérant qu'il est demandé aux communes d'élaborer et de faire approuver annuellement, par le Conseil Communal, un rapport d'activités et de le transmettre aux services du Gouvernement pour le 31 mars 2017 au plus tard ;

Considérant que le rapport d'activités a été adopté par la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Social le 9 mars 2017,

#### **DECIDE à l'unanimité**

Article unique : D'approuver le rapport d'activités de l'année 2016 du Plan de Cohésion Sociale. Ces documents seront transmis par voie électronique à la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale.

-----

**Point 4** : Service « Plan de Cohésion sociale » - Rapport financier 2016 – Approbation - Vote.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de Cohésion Sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Considérant le projet introduit par notre Commune en association avec celle de Merbes-le-Château et reprenant les différentes actions à mener de 2014 à 2019 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 28 avril 2016 octroyant une subvention à 167 communes au titre de première tranche (avance) pour la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2016 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il est demandé aux communes d'élaborer et de faire approuver annuellement, par le Conseil Communal, un dossier justificatif composé de la balance des recettes et des dépenses de la fonction 84010, du grand livre budgétaire des recettes et dépenses ainsi que du rapport financier simplifié et de le transmettre aux services du Gouvernement pour le 31 mars 2017 au plus tard ;

Considérant que le dossier justificatif a été adopté par la Commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Social le 9 mars 2017,

Considérant que le dossier a été transmis à la Directrice financière en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis de légalité de la Directrice financière remis en date du 13 mars 2017 ;

### **DECIDE à l'unanimité**

*Article unique* : D'approuver le rapport financier du Plan de Cohésion Sociale composé de la balance des recettes et des dépenses de la fonction 84010, du grand livre des recettes et dépenses ainsi que du rapport financier simplifié du Plan de Cohésion Sociale Lobbes pour l'année 2016. Ces documents seront transmis par voie électronique à la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la santé, Direction de l'Action sociale.

-----

**Point 5:** Installation de stationnements-vélos sur le parking du complexe sportif le Scavin – Ratification de la décision du Collège Communal du 2 mars 2017 – Vote.

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'appel à projet lancé par le Ministre des Pouvoirs Locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie visant à promouvoir l'utilisation du vélo en vue de se rendre dans les lieux de pratique sportive ;

Vu la délibération du Collège Communal du 2 mars 2017 décidant de déposer un dossier de candidature en vue d'obtenir une subvention pour l'installation de stationnements-vélos sur le parking du complexe sportif « Le Scavin » ;

Attendu que le budget estimé est de 4.961 euros TVAC ;

Considérant que le taux d'intervention est de 75% du montant des travaux éligibles TVAC ;

Considérant que les crédits seront inscrits en modification budgétaire ;

### **DECIDE à l'unanimité**

De ratifier la décision du Collège Communal du 2 mars 2017.

-----  
**Point 6:** Programme « communes Energ-Ethiques » Rapport d'avancement Final 2016 – Communication

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la décision du Gouvernement Wallon du 15 mars 2007 relative au réchauffement climatique ;

Considérant que le 06 décembre 2012, le Gouvernement Wallon a retenu notre Commune dans le cadre du programme « Communes Energ-Ethiques » ;

Considérant que notre Commune dispose d'un conseiller en énergie depuis le 8 juillet 2008 ;

Considérant l'obligation du conseiller en énergie d'établir différents rapports ;

Vu le modèle imposé de rapport d'avancement final transmis par l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;

**PREND** connaissance du rapport d'avancement final des activités du conseiller en énergie tel qu'annexé au dossier.

Ce document sera transmis, pour information, à l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi qu'à la DGO4.

-----  
**Point 7:** Bois de l'Alloët : budget de l'exercice 2017 – Approbation – Vote.

Le Conseil Communal, réuni en séance publique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le budget de l'exercice 2017 relatif au « Bois de l'Alloët » ;

Considérant qu'il s'agit d'un bois appartenant en indivis aux Communes de Binche (11/20), de Lobbes (6/20) et de Merbes-le-Château (3/20) ;

Considérant que la Ville de Binche s'occupe de la gestion administrative du Bois de l'Alloët ;

Considérant que le budget 2017 de la Régie Foncière Communale a été approuvé par le Conseil Communal de la Ville de Binche en séance du 17 octobre 2016 ;

Considérant que le chapitre concernant le Bois de l'Alloët est inclus dans ce budget ;

Considérant que ces documents ont été reçus à l'Administration Communale le 20 janvier 2017 ;

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du dit budget ;

Vu la transmission du dossier à la Directrice financière en date du 14 mars 2017 ;  
Vu l'avis de l'égalité de la Directrice financière du 15 mars 2017 ;

**DECIDE à l'unanimité**

**Article unique** – Le budget de l'exercice 2017 relatif au « Bois de l'Alloët » est approuvé comme suit :

Recettes : 16.000,00 €  
Dépenses : 16.275,00 €  
Mali : 275,00 €

-----

**Point 8** : CCATM : Rapport d'activités 2016 – Communication.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

Attendu que notre Commune dispose d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) ;

Considérant qu'un rapport d'activités doit être établi annuellement ;

Vu le rapport ci-annexé ;

**PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la CCATM pour l'année 2016.

-----

**Point 9** : Rapport d'activités 2016 du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU) – Communication.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP) ;

Attendu que notre Commune dispose d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (CATU) ;



Considérant qu'un rapport d'activités doit être établi annuellement ;

Vu le rapport ci-annexé ;

**PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités du Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme pour l'année 2016.

-----

### **Point 10 : Questions orales.**

#### **Questions orales de Monsieur Lucien Bauduin:**

#### **1) Circulation sur le territoire de l'entité de Lobbes - Travaux de sécurisation et mise en place de dispositifs préventifs – rapport du Chef de zone de police LERMES**

A la suite des questions que j'ai posées lors de la séance de Conseil communal du 19.12.2016 et que j'ai eu l'occasion de relayer lors de la séance du Conseil de police du 20.12.2016, il avait été convenu que notre Chef de zone vous communiquerait un rapport afin d'envisager des aménagements quant à la signalétique (village de Mont-sainte-Geneviève) ainsi qu'à des contrôles préventifs au niveau de la rue du Chemin Vert en direction de la rue des Viviers, notamment.

Notre Chef de zone m'a indiqué vous avoir transmis son rapport le 11.01.2017.

Pouvez-vous nous en donner lecture ainsi qu'une copie aux membres du Conseil communal ?

#### **2) Programme d'investissements communaux – Etat des lieux.**

##### **Rue des Dérodés à « Lobbes Bonniers » – suivi du dossier d'études**

Depuis 2012, un 1<sup>er</sup> plan d'investissements avait été approuvé, reprenant 3 rues considérées comme prioritaires. Pour 2 d'entre elles (village de Sars-la-Buissière), des crédits budgétaires ont été inscrits à l'extraordinaire.

La 3<sup>ème</sup> – Rue des Dérodés – n'ayant pas été budgétée par vos services avant la fin du 1<sup>er</sup> PIC, a été inscrite dans le nouveau PIC pour 2017-2019.

Pouvez-vous nous indiquer à quel stade se situe l'étude demandée par/en association avec l'intercommunale IGRETEC pour cette rue ?

Merci de nous communiquer un calendrier le plus précis possible de finalisation des études, adjudication des marchés et réfection pour ces 3 voiries.

#### **3) Distribution d'un rouleau de sacs poubelles – communication claire à la population**

Depuis le début de la mandature, je vous interpelle quant à la distribution effective de rouleaux de sacs poubelles aux habitants de la commune qui s'étaient acquittés de leur taxe l'année précédente.

Pouvez-vous nous communiquer les statistiques d'enlèvement/distribution desdits rouleaux à la population pour les 3 dernières années ?

Quelles mesures avez-vous prises en vue d'améliorer une distribution effective à l'ensemble des habitants ?

Quelles sont les dates des enrôlements de cette taxe pour les 3 dernières années ?

-----

Le huis clos est prononcé

-----

Ainsi fait et délibéré en séance, date que dessus.

La séance est levée à 20h.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,